



LE POINT SUR LES NEGOCIATIONS

Le 16 Janvier 2008, en présence de la Direction Générale dont le Président SPINETTA et de tous les syndicats s'est tenue une réunion plénière : point d'étape que l'Intersyndicale avait demandé sur la rémunération et les conditions d'utilisation.

La veille, une négociation avait eu lieu entre l'Intersyndicale et la Direction sur le même thème toujours en présence du Président.

Au cours de ces réunions, deux sujets ont été approfondis.

- La valeur de la prime de vol.
- Des demandes précises en terme d'amélioration de nos conditions de travail sur long-courrier, court-courrier et moyen-courrier :
 - **Congés** : demande de 15 jours assurés de vacances entre le 16/06 et le 15/09 comme les PNT en bénéficiant déjà.
 - **Desiderata** : demande d'avoir un N70 + un vol sur LC et 3 DDA sur MC.
 - **Bloc réserve** : demande de réduction du nombre de jours programmés de 72 jours sur 2 ans à 48 jours.
 - **Bloc réserve long-courrier** : interdiction de la triple alternance Est /Ouest.
 - **Repos Post Courrier** : 3 RNN mini derrière tout vol long courrier.
 - **Dispersion sortie de TDS** : attribution d'une somme forfaitaire de 150 euros en plus des primes de vol, par jour, pour tout déclenchement.
 - **Temps de vol supérieur à 13 h00** : demande de passer le temps d'arrêt en escale de 48h 00 à 72 h00 afin de réduire la pénibilité.
 - **Visa US** : demande d'une IMMO.
 - **Plus** d'autres propositions sur moyen-courrier liées à la pénibilité des rotations, qui sont à l'étude.

Au cours de la réunion du 16 Janvier, le Président SPINETTA s'est exprimé clairement sur l'impossibilité pour lui et la Direction de négocier plus avant avec l'Intersyndicale dès lors que trois syndicats sont farouchement opposés à notre scénario et surtout, que **celui-ci coûte trop cher**.

Raison pour laquelle et après interruption de séance, il a établi plusieurs principes :

- **Que le scénario** du forfait amélioré soit vraiment construit ce qui implique, de fait, que l'UNAC, la CGT et la CFDT travaillent ensemble en bilatérale avec la Direction sur un projet commun,
- **Que ce projet** soit communiqué aux PNC ;
- **Qu'un référendum** soit organisé sur le projet choisi par la Direction et soumis à l'ensemble des PNC.

La négociation Direction / Intersyndicale était parvenue à un nouveau blocage puisque le Président a refusé notre dernière proposition d'amélioration de la valeur de la prime de vol en ce qui concerne la rémunération et qu'il a rejeté en bloc pratiquement TOUTES nos demandes portant sur les règles d'utilisation.

Ce faisant, il manifeste clairement ce qu'il a toujours exprimé : sa préférence pour le forfait amélioré. Sans doute par volonté de valoriser le scénario qui financièrement sera le moins avantageux pour le PNC tout en prétendant faire le bonheur du dit PNC...

Reste pour le groupe de travail UNAC, CGT, CFDT, à produire un projet dont ils disent eux mêmes qu'il devra être partagé à part égale entre rémunération et règles d'utilisation.

En résumé, là où l'Intersyndicale avait déjà obtenu à **minima 7%** d'augmentation de la rémunération, le groupe UNAC, CGT, CFDT devra faire l'exercice dans la même enveloppe répartie entre rémunération et règles d'utilisation ! **A moins qu'ils puissent faire mieux !**

Nous craignons, qu'au vu des demandes exprimées en séance par l'UNAC, l'UGICT-CGT et la CFDT en matière de règles d'utilisation, les augmentations salariales ne se réduisent alors qu'à 3% ou 4 %...

Si les PNC estiment au final que le projet de l'UNAC-CGT-CFDT est meilleur que le nôtre, nous nous inclinons dans le seul but de nous conformer au choix des PNC.

Il n'en reste pas moins que nous passerions à côté d'un moment historique qui ne risque pas de se renouveler dans l'histoire d'AIR FRANCE, celui d'avoir produit une augmentation salariale pour les PNC de 7 à 9 %.

Faites le calcul : 7% de 2000 euros = 140 €/mois X 13 = 1820 €/an, plus les primes CCP et CC pour les concernés, le tout rentrant dans le calcul de la retraite.

De plus, avec notre réforme de la rémunération, les organisations syndicales PNC auraient toute légitimité à revendiquer les mêmes progressions de salaire qu'obtiendront nos collègues PNT.

Aujourd'hui, où en est l'Intersyndicale ?

Nous posons en préalable à la poursuite de toute négociation que l'Entreprise retire la clause qui lui permettrait d'introduire une nouvelle *B-Scale* sur la couverture sociale pour les PNC en maladie embauchés après le 1^{er} avril 2008.

Nous posons en préalable l'adoption d'une valeur de prime de vol "Y" à 84 dès la première année, produisant de 8 % à 9% d'augmentation salariale perceptible immédiatement par tout le monde notamment ceux qui n'ont pas de prime maîtrise ? Nous rejetons la proposition de la Direction d'un Y à 88/87/86 en biseau sur 3 ans.

Nous posons en préalable la prise en compte de nos demandes d'amélioration des règles d'utilisation comme exprimées ci-dessus.

En dehors de toute considération de « chapelle syndicale », pour nous, seul l'intérêt collectif a un sens et le contrat moral d'améliorer la rémunération et les conditions de travail qui nous lie aux PNC sera rempli.

Aux PNC de choisir librement...